

DEBOUCHES :

Le Bac Professionnel est, par principe, un diplôme de fin d'étude **donnant la capacité professionnelle pour s'installer**. L'entrée dans la vie active est donc naturelle avec l'installation ou la reprise de l'exploitation familiale, mais aussi en qualité de responsable d'atelier de production ou en salariat en agriculture ou dans un secteur proche.

Le titulaire de ce diplôme exerce ses activités en tant qu'ouvrier hautement qualifié ou responsable d'exploitation agricole. Il sélectionne ainsi les informations utiles à la mise en œuvre et au développement de ses activités (données techniques, commerciales, comptables et réglementaires), il communique à l'interne et à l'externe (diffusion d'informations relatives à l'exploitation et/ou ses environnements...), il fait le choix d'un système d'exploitation cohérent et durable et en assure le pilotage (calendrier des cultures, élevage ...), il assure la gestion économique et financière de l'entreprise, il gère son équipe de travail, il peut également mettre en œuvre la conduite technico-économique de sa (ou ses) production(s) ainsi que la transformation et la distribution de tout ou partie de ses produits.

CONDITIONS D'ENTREE ET D'ADMISSION :

• En Seconde Professionnelle pour un Bac PRO en 3 ans :

- les élèves âgés de 15 ans révolus issus de 3^{ème} générale ou agricole,
- ou les titulaires d'un CAPA en fonction du niveau d'entrée sur appréciation du dossier (après obtention de la dérogation à l'allongement de durée de contrat).



• En Première Bac PRO pour un Bac PRO en 2 ans :

en priorité :

- Elèves titulaires d'un BEPA, voire d'un CAPA pour les meilleurs do professionnel en rapport avec la finalité de ce Bac Pro.
- 2^{nde} à champ professionnel en rapport avec la spécialité 'Productions Agricoles' et 2^{nde} générale ou technologique

éventuellement : - Autres CAPA ou BEPA

- Sur décision du DRAF après avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine :
 - Autres BEPA, BPA niveau V et CAPA (rénové)
 - Autres BEP et CAP
 - Elèves ayant accomplis au moins une scolarité complète de classe de seconde sans rapport avec la spécialité 'Productions Agricoles'.

Entreprises ou organismes d'accueil : La signature d'un contrat d'apprentissage de la durée de la formation auprès d'une exploitation agricole ou d'une coopérative agricole est obligatoire.

RYTHME D'ALTERNANCE

La durée minimum de formation en centre est de 1910 heures pour un Bac PRO en 3 ans, soit :

- 17 à 20 semaines de regroupement au Centre par an, soit 637 heures en moyenne, à raison de 35 heures de cours par semaine
- 35 à 32 semaines par an en entreprise, y compris congés légaux

DELIVRANCE DU DIPLOME

Le diplôme du BAC PRO est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus :

- **en cours de formation** : Le contrôle en cours de formation porte sur les différents modules enseignés par les professeurs et le maître d'apprentissage (contrôles certificatifs). Coef. 52.5%
- **lors d'un examen terminal comportant 4 épreuves** : (Coef. 47.5%)
 - trois épreuves écrites
 - une épreuve orale

A noter, pour les candidats du Bac PRO en 3 ans, des épreuves certificatives permettant d'obtenir le BEPA Rénové sont proposées sur le cursus des classes de seconde et de première.

POURSUITE D'ETUDES

- Poursuite d'études en BTSA pour les meilleurs dossiers ou certificats de spécialisation
- Bac PRO dans une option voisine ou un autre BTS
- Formation Continue

.../...

ARCHITECTURE MODULAIRE DE LA SECONDE PROFESSIONNELLE

« Conduite de systèmes à dominante Cultures »

	MODULES	HORAIRES
Enseignement général	EG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde (Français, ESC, Histoire-Géographie, Economie)	102 H
	EG2 : Langue et culture étrangères	32 H
	EG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi (EPS, Biologie)	80 H
	EG4 : Culture scientifique et technologique (Mathématiques, Physique-Chimie, Informatique)	74 H
Enseignement professionnel «CGEA»	EP1 : Conduite de l'acte de production (Biologie-Ecologie)	64 H
	EP2 : Processus de production végétale (Sciences et Techniques Agricoles)	24 H
	EP3 : Mise en œuvre des opérations techniques (Agronomie, Agroéquipement)	112 H
Enseignement complémentaire	EIE : Enseignements à l'Initiative de l'Etablissement	48 H
	Education à la santé et au développement durable	24 H
TOTAL		560 H

ARCHITECTURE MODULAIRE DU BAC PRO EN 2 ANS

	NOMS	MODULES	HORAIRES
ENSEIGNEMENTS GENERAUX	MG 1	Français, Documentation, Education socio-culturelle et communication, Histoire et Géographie	266 H
	MG 2	Connaissance et pratique d'une langue étrangère	76 H
	MG 3	Education physique et sportive	95 H
	MG 4	Mathématiques, Informatique, Biologie-écologie, Physique-chimie	285 H
	Stage collectif	Education à la santé et au développement durable	10 H
	EIE	Enseignements à l'initiative de l'établissement	40 H
PROFESSIONNELS	MP 1	Pilotage de l'entreprise	57 H
	MP 2	Environnement socioéconomique et réglementaire de la production et de la mise en marché	48 H
	MP 3	Gestion de l'entreprise agricole	135 H
SPECIALITE PROFESSIONNELLE Option : Conduite de systèmes à dominante Cultures	MP 41	Bases scientifiques et techniques pour la conduite de systèmes à dominante cultures	152 H
	MP 42	Mise en œuvre des systèmes de culture dans une perspective de durabilité	77 H
	MP 43	Optimisation du choix et de l'utilisation des agroéquipements	58 H
	MAP 1	L'agriculture biologique en Région Centre	35H
	MAP 2	La filière courte de commercialisation	35 H
TOTAL			1 350 H

TYPE D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES à maîtriser pour l'obtention du diplôme

- **Pilotage du système d'exploitation :**
Diagnostic, prise de décision, élaboration d'un projet, ajustements et changements d'orientation du système
- **Intégration dans les réseaux professionnels et territoriaux :**
Afin de faciliter des synergies entre l'exploitation et son environnement socio-professionnel et territorial
- **Commercialisation des produits :**
Acte de vente, négociation des marges, promotion des produits et prospection
- **Gestion économique et administrative :**
Enregistrement des données comptables et technico-économique, analyse des résultats financiers...
- **Organisation du travail et management**
- **Conduite d'une culture :** Observation et suivi de cultures, implantation, protection et récolte
- **Utilisation et entretien des matériels :**
Gestion de l'atelier, entretien, choix des équipements, conduite du matériel